



# ADHESION MJC ET INSCRIPTION ACTIVITE 2022/ 2023

## IDENTITE DE L'ADHERENT

N° d'adhérent :

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Email (EN MAJUSCULE) : .....  
Numéro de Téléphone : .....  
Situation de l'adhérent-e (collégien, lycéen, étudiant ou profession) : .....

## ADHESION A LA MJC

**Obligatoire pour la pratique de toute activité, comprend l'assurance.** Elle est due une seule fois par personne, pour l'année (1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 Aout 2023), et définitivement acquise par la MJC. Elle permet de participer et de voter à l'Assemblée Générale. (+16ans)

ADHESION JEUNES (-18ANS) : **12 €**                       ADHESION ADULTES **18 €**

Espèce                       Chèque                       Autres : .....

Acceptez-vous de faire du bénévolat pour la MJC :  oui     non

## INSCRIPTION A L'ACTIVITE

La cotisation est due pour la saison entière (année scolaire 2022-2023).  
Aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrêt volontaire en cours d'année.

<input type="checkbox"/> Activité 1 : .....	TARIF : .....
<input type="checkbox"/> Activité 2 : .....	TARIF : .....
<input type="checkbox"/> Activité 3 : .....	TARIF : .....

Espèce |  Chèque |  Autres : .....  Paiement en plusieurs fois

**Certificat médical obligatoire** : Sévillanes, Flamenco, Danse moderne

## PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM / Prénom : .....

Téléphone : .....

## DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de promotion ou de reportage, la MJC peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles vous figurez. **Autorisez-vous la diffusion de ces images ?** oui  non

## SIGNATURE OBLIGATOIRE

Je m'engage à respecter les conditions de la MJC ainsi que celui des salles que j'utiliserai.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_,



# LES CONDITIONS

## **L'adhésion :**

L'adhésion à une association est un acte volontaire, une démarche décidée en toute liberté. Chaque adhérent doit payer une adhésion annuelle ; elle donne accès aux activités de l'association, couvre l'assurance responsabilité civile. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire, il sera mentionné sur le bulletin d'inscription de l'année en cours.

### **Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise.**

Aucun remboursement d'adhésion ne peut être exigé. L'adhésion couvre la période de septembre à août de la saison en cours.

On peut être adhérent de l'association sans pratiquer une activité régulière mais on ne peut pas pratiquer une activité sans être adhérent de l'association.

## **Fonctionnement des clubs d'activités :**

Pour toutes les activités les inscriptions sont enregistrées pour l'année scolaire.

L'adhésion à la MJC est obligatoire pour s'inscrire aux clubs activités.

Les adhérents s'engagent à suivre les cours de l'activité choisie pour la saison entière.

Le nombre de séances est fixé pour la saison d'octobre à juin.

Les activités régulières n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés.

La cotisation à l'activité se règle intégralement au moment de l'inscription, éventuellement en dix chèques qui seront encaissés à chaque fin de mois.

En cas d'arrêt d'une activité, les versements ne pourront être remboursés que dans les cas suivants : maladie ou accident de l'adhérent, évènement familial important : décès, perte d'emploi, déménagement dans un rayon de plus de 30 km.

Le mois en cours de la demande sera dû.

Pour des raisons de fonctionnement l'association se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant.

## **Droit d'accès :**

En application du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et

D'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi qu'un droit à la limitation et à la portabilité de ces données.

Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courriel à : [mjcluchon@gmail.com](mailto:mjcluchon@gmail.com)

**Partie réservée à l'équipe de la MJC :**